

 <p>N°13174</p>	<p><b>Procès-verbal</b></p> <p><b>Conseil Communautaire du 30 juin 2022</b></p>
<p>Le 30 juin 2022 à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, dûment convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de Soussans, sous la présidence de M. Didier MAU.</p>	<p><b>Présents :</b></p> <p><b>ARCINS :</b> Claude GANELON - <b>ARSAC :</b> Nadine DUCOURTIOUX, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU - <b>CUSSAC FORT MEDOC :</b> Marie-Christine SEGUIN - <b>LABARDE :</b> Matthieu FONMARTY - <b>LAMARQUE :</b> Sylvie ALEZARD TEIXEIRA - <b>LE PIAN MEDOC :</b> Didier MAU, Christine CORNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT - <b>LUDON MEDOC :</b> Philippe DECAUDIN, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSEL - <b>MACAU :</b> Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE - <b>MARGAUX-CANTENAC :</b> Chantal PERNEGRE - <b>SOUSSANS :</b> Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE</p> <p><b>Absents excusés :</b></p> <p>Monique DIGEON pouvoir à Nadine DUCOURTIOUX, Dominique FEDIEU pouvoir à Marie-Christine SEGUIN, Dominique SAINT-MARTIN suppléé par Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Franck SIMONNET pouvoir à Christine CORNET, Christian DECAUDIN pouvoir à Christian VELLA, Martine VALLIER pouvoir à Michel DE ZEN, Denis CABEZAS pouvoir à Marjorie ROUSSEL, Sylvain LALANNE, Guillaume LAFON pouvoir à Anne SAVIN de LARCLAUZE, Jessica DUNIAUD, Sophie MARTIN pouvoir à Chantal PERNEGRE, Allan SICHEL</p>
<p><b>Secrétaire de séance :</b> Frédéric AURIER</p>	<p><b>Conseillers en exercice :</b> 32 <b>Quorum :</b> 17 <b>Présents :</b> 21 <b>Votants :</b> - 29 (sauf délibération 10) - 28 (délibération 10)</p>

#### Ordre du jour :

DL2022_3006_1 Procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 avril 2022 – Adoption
DL2022_3006_2 Représentation au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles de Cartillon et de Castelnau et composition des commissions thématiques intercommunales – Modification - Décision
DL2022_3006_3 Fonds européens programme 2023-2027 – Choix de confier la Stratégie de Développement Local puis la gestion du programme au Parc Naturel Régional du Médoc – Décision
DL2022_3006_4 Autorisation d'Occupation Temporaire du Port de Lamarque - Fixation d'un tarif "commerce ambulant" – Décision
DL2022_3006_5 Octroi d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public sur le site du Port de Lamarque au profit de la société MS Animation – Décision
DL2022_3006_6 Étude de développement économique - Demande de subvention LEADER – Décision
DL2022_3006_7 Tarifs des camps 3-17 ans - Modification – Décision
DL2022_3006_8 Conventions d'objectifs et de financement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant – Approbation
DL2022_3006_9 Règlement intérieur des Relais Petits Enfance - Modification – Adoption
DL2022_3006_10 OTC Margaux Médoc Tourisme - Convention d'objectifs et de moyens – Approbation
DL2022_3006_11 Création d'un Comité Social Territorial (CST) local – Décision
DL2022_3006_12 Tableau des effectifs – Modification – Décision
DL2022_3006_13 - Budget principal 2022 - Décision modificative n°1 – Approbation
DL2022_3006_14 Budget annexe Eau potable 2022 - Décision modificative n°1 – Approbation
DL2022_3006_15 Budget annexe Zone d'activités Aygue Nègre 2022 - Décision modificative n°1 – Approbation

*Karine PALIN souligne que c'est la première fois qu'un Conseil communautaire se tient dans la commune de Soussans, qu'elle en est fière et espère que cela se renouvellera. En effet, elle trouve qu'il s'agit d'une très bonne idée de faire ces Conseils dans les différentes communes de la CdC, que cela permet de les visiter de manière régulière et de connaître les lieux où les elles peuvent accueillir les réunions tout au long de ce mandat.*

*Didier MAU la remercie de son accueil. Il explique que le fonctionnement a été inversé par rapport au précédent mandat puisque la CdC n'ayant pas de locaux communautaires, les réunions du Bureau se tenaient dans les communes et le Conseil à la Mairie d'Arsac, dans une salle parfaitement confortable, très bien équipée, avec un accueil toujours chaleureux et convivial, mais disposant maintenant de locaux, la CdC peut y organiser les Bureaux et Commissions et tourner dans les communes pour le Conseil.*

#### **DL2022\_3006\_1 Procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 avril 2022 - Adoption**

Rapporteur : Didier MAU

**Votants pour :** Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Monique DIGEON, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT, Philippe DECAUDIN, Michel DE ZEN, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Guillaume LAFON, Chantal PERNEGRE, Sophie MARTIN, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 avril 2022 tel qu'annexé à la présente délibération.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Adopte le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 avril 2022 tel qu'annexé à la présente délibération.**

---

**DL2022\_3006\_2 Représentation au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles de Cartillon et de Castelnaud et composition des commissions thématiques intercommunales – Modification - Décision**

---

Rapporteur : Didier MAU

**Votants pour** : Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Monique DIGEON, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Guillaume LAFON, Chantal PERNEGRE, Sophie MARTIN, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

---

**1. Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles de Cartillon et de Castelnaud – Modification des représentants**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-33 et L5211-1 ;  
Vu l'article L2121-21 de ce même code, et notamment son sixième alinéa ;  
Vu l'arrêté préfectoral date du 30 avril 2020 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Médoc Estuaire (CdC), conformément à l'article L5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;  
Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles de Cartillon et de Castelnaud ;  
Vu la délibération DL2020\_0207\_6 du 2 juillet 2020 désignant les représentants de la CdC au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles de Cartillon et de Castelnaud ;

Considérant que les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles de Cartillon et de Castelnaud prévoient parmi ses membres : 6 titulaires et 6 suppléants pour la CdC.

Considérant la candidature exprimée afin de remplacer Monsieur GOFFRE Jean-Claude, titulaire ;

Vu les résultats du scrutin : PALIN Karine : 29 voix

**2. Modification de la composition des commissions thématiques intercommunales**

Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 2020 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Médoc Estuaire conformément à l'article L5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-21, L2121-22, L5211-1 et L5211-40-1 ;  
Vu la délibération n°DL2020\_0207\_20 du 2 juillet 2020 concernant la création et la composition des commissions thématiques intercommunales ;

Considérant les candidatures proposées afin de modifier la composition de certaines commissions du fait de défections portées à la connaissance de la Communauté de Communes.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Décide de procéder à un vote à main levée.**

► **Considérant les résultats du scrutin, proclame la modification et rappelle les représentants de la Communauté de Communes Médoc Estuaire au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles de Cartillon et de Castelnaud ainsi qui suit :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
GANELON Claude	AMBROSINO Yves
BOSC Jean-Paul	SONGY Gérard
LARTIGUE Thierry	GUICHOUX Alain
HARDOUIN Stéphane	BES Alain
MOREAU Guy	HUGON Isabelle
PALIN Karine	JAROUSSEAU Nicolas

► **Considérant les résultats du scrutin, proclame la modification et rappelle la composition des différentes commissions ainsi qui suit :**

<b>Commission Développement économique</b>				
<b>Vice-présidente</b>		<b>COLMONT-DIGNEAU</b>	<b>Chrystel</b>	<b>Nombre de voix</b>
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	GUINARD	Yannick	
		BARBIER	Jean-Baptiste	
	<b>Suppléant</b>	GANELON	Claude	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	AURIER	Frédéric	
		CADUSSEAU	Laurent	
	<b>Suppléant</b>	ARROUY-HELSON	Jean-Christophe	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	GUICHOUX	Alain	
		BOIS	Isabelle	
	<b>Suppléant</b>	LE BOT	Stéphane	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	DURAND	Loétitia	
		TROQUEREAU	Sophie	
	<b>Suppléant</b>	PIRES	Ingrid	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	RONDEL	Cédric	
		LEITAO	Mariana	
	<b>Suppléant</b>	LAJOUX	Audrey	
<b>LE PIAN MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	DECAUDIN	Christian	
		DELPECH	Thierry	
	<b>Suppléant</b>	LAUTRETTE	Bernard	
<b>LUDON MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	GARCIA	Didier	
		VONTHRON	Thibaut	
	<b>Suppléant</b>	DESNOUE	Marie-Josephe	
<b>MACAU</b>	<b>Titulaires</b>	BLAZQUEZ	Billy	
		ROBIN	Eric	
	<b>Suppléant</b>	WARNET	Marianne	
<b>MARGAUX-CANTENAC</b>	<b>Titulaires</b>	GRABOT	Julie	
		POHER	Philippe	
	<b>Suppléant</b>	LURTON	Denis	
<b>SOUSSANS</b>	<b>Titulaires</b>	CHEVALIER	Nadia	
		CHAUMEIL	Arnaud	
	<b>Suppléant</b>	DHERS	Frédéric	

<b>Commission Voirie</b>				
<b>Vice-président</b>		<b>GANELON</b>	<b>Claude</b>	<b>Nombre de voix</b>
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	GANELON	Claude	
		BERNARD	Jean-François	
	<b>Suppléant</b>	GUINARD	Yannick	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	SONGY	Gérard	
		BOSC	Jean-Paul	
	<b>Suppléant</b>	SEEBERGER	Emmanuel	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	GUICHOUX	Alain	
		LARTIGUE	Thierry	
	<b>Suppléant</b>	BLANCHARD	Alain	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	BARES	Patrick	
		DESTRIAN	Claude	
	<b>Suppléant</b>	REGAUDIE	Pierre	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	RONDEL	Cédric	
		BES	Alain	
	<b>Suppléant</b>	JUSTE	Aymeric	
<b>LE PIAN MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	DUPONT	Jean	
		SIMONNET	Franck	
	<b>Suppléant</b>	VELLA	Christian	
<b>LUDON MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	MONTFORT	Anthony	
		HEBRARD	Roland	
	<b>Suppléant</b>	ARDEVEN	Yohann	
<b>MACAU</b>	<b>Titulaires</b>	JAUBERT	Vincent	
		LÉSTAGE	Christophe	
	<b>Suppléant</b>	WARNET	Marianne	29
<b>MARGAUX-CANTENAC</b>	<b>Titulaires</b>	MOREAU	Guy	
		PIZZOL	Joël	
	<b>Suppléant</b>	MOUILLAC	Laurent	
<b>SOUSSANS</b>	<b>Titulaires</b>	CROUAIL	Jean-Pierre	
		POUILLET	Patrice	
	<b>Suppléant</b>	LAURAND	Gaëtan	

<b>Commission Aménagement du territoire/ Patrimoine</b>				
<b>Vice-président</b>		<b>GANELON</b>	<b>Claude</b>	<b>Nombre de voix</b>
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	GANELON	Claude	
	<b>Suppléant</b>	BERNARD	Jean-François	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	GUINARD	Yannick	
	<b>Suppléant</b>	SEEBERGER	Emmanuel	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	ROSSI-LOPEZ	Sandra	
	<b>Suppléant</b>	DUCOLOMB	Romain	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	GUICHOUX	Alain	
	<b>Suppléant</b>	LARTIGUE	Thierry	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	LE BOT	Stéphane	
	<b>Suppléant</b>	TROQUEREAU	Sophie	
<b>LE PIAN MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	ALLARD	Marielle	
	<b>Suppléant</b>	ALLARD	Jordan	
<b>LUDON MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	RONDEL	Cédric	
	<b>Suppléant</b>	SEGUIN	Odile	
<b>MACAU</b>	<b>Titulaires</b>	LEITAO	Mariana	
	<b>Suppléant</b>	DUPONT	Jean	
<b>MARGAUX-CANTENAC</b>	<b>Titulaires</b>	SIMONNET	Franck	
	<b>Suppléant</b>	TOUSSAINT	Alexis	
<b>SOUSSANS</b>	<b>Titulaires</b>	DE ZEN	Michel	
	<b>Suppléant</b>	VALLIER	Martine	
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	CHAIGNON	Emmanuelle	
	<b>Suppléant</b>	JAUBERT	Vincent	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	BANALES	Angélique	
	<b>Suppléant</b>	COLMONT-DIGNEAU	Chrystel	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	GAY	Jean-Marie	
	<b>Suppléant</b>	LURTON	Denis	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	BALSIMELLI	Stéphanie	
	<b>Suppléant</b>	MAURIN	Annette	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	GOFFRE	Jean-Claude	
	<b>Suppléant</b>	POUILLET	Patrice	

<b>Commission Petite enfance</b>				
<b>Vice-présidente</b>		<b>DUCOURTIOUX</b>	<b>Nadine</b>	<b>Nombre de voix</b>
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	SANDRIN	Corinne	
	<b>Suppléant</b>	REBILLOUT	Chantal	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	CHIESA	Nicole	
	<b>Suppléant</b>	DUCOURTIOUX	Nadine	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	PANOZZO	Huguette	
	<b>Suppléant</b>	BIDART	Amandine	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	ARAGON	Joëlle	
	<b>Suppléant</b>	HAMON-GILLET	Coralie	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	JUNCK	Mireille	
	<b>Suppléant</b>	ALLARD	Marielle	
<b>LE PIAN MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	ACKERMANN	Sofian	
	<b>Suppléant</b>	CHERBONNEL	Ronan	
<b>LUDON MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	ALEZARD TEIXEIRA	Sylvie	
	<b>Suppléant</b>	ROSES-DUROUSSEAU	Gaëlle	
<b>MACAU</b>	<b>Titulaires</b>	HOSTEINS	Marie-Annick	
	<b>Suppléant</b>	CORNET	Christine	
<b>MARGAUX-CANTENAC</b>	<b>Titulaires</b>	GANELON	Laurence	
	<b>Suppléant</b>	TOUSSAINT	Alexis	
<b>SOUSSANS</b>	<b>Titulaires</b>	GARNET	Laëtitia	
	<b>Suppléant</b>	CARNICELLI	Isabelle	
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	LORA RUNCO	Delphine	
	<b>Suppléant</b>	LAFON	Guillaume	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	JESSON	Delphine	
	<b>Suppléant</b>	EPELVA	Julie	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	PERNEGRE	Chantal	
	<b>Suppléant</b>	LETURQUE	Magali	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	BICHET	Sarah	
	<b>Suppléant</b>	RAMPNOUX	Chantal	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	LECCA	Audrey	
	<b>Suppléant</b>	MILLET	Maryse	

<b>Commission Jeunesse</b>				
<b>Vice-présidente</b>		<b>DUCOURTIOUX</b>	<b>Nadine</b>	<b>Nombre de voix</b>
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	SANDRIN	Corinne	
	<b>Suppléant</b>	REBILLOUT	Chantal	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	CHIESA	Nicole	
	<b>Suppléant</b>	CHARBONNIER	Eric	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	DUCOURTIOUX	Nadine	
	<b>Suppléant</b>	ROSSI-LOPEZ	Sandra	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	DEBROSSE	Aurélien	
	<b>Suppléant</b>	ARAGON	Joëlle	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	BEAUGER	Denis	
	<b>Suppléant</b>	ALLARD	Jordan	
<b>LE PIAN MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	ALLARD	Marielle	
	<b>Suppléant</b>	TROQUEREAU	Sophie	
<b>LUDON MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	ALEZARD TEIXEIRA	Sylvie	
	<b>Suppléant</b>	ROSES-DUROSSEAU	Gaëlle	
<b>MACAU</b>	<b>Titulaires</b>	HOSTEINS	Marie-Annick	
	<b>Suppléant</b>	GANELON	Laurence	
<b>MARGAUX-CANTENAC</b>	<b>Titulaires</b>	CORNET	Christine	
	<b>Suppléant</b>	TOUSSAINT	Alexis	
<b>SOUSSANS</b>	<b>Titulaires</b>	ROUSSEL	Marjorie	
	<b>Suppléant</b>	BARBERA	Sandra	
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	CARNICELLI	Isabelle	
	<b>Suppléant</b>	LAFON	Guillaume	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	GALLIEN	Zohra	
	<b>Suppléant</b>	SAVIN DE LARCLAUZE	Anne	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	PERNEGRE	Chantal	
	<b>Suppléant</b>	BUSTILLO	Virginie	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	D'HULSTER	Sandra	
	<b>Suppléant</b>	RAMPNOUX	Chantal	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	LECCA	Audrey	
	<b>Suppléant</b>	MILLET	Maryse	

<b>Commission Tourisme</b>				
<b>Vice-président</b>		<b>FEDIEU</b>	<b>Dominique</b>	<b>Nombre de voix</b>
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	BARBIER	Jean-Baptiste	
	<b>Suppléant</b>	SANDRIN	Corinne	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	GUINARD	Yannick	
	<b>Suppléant</b>	DUCOLOMB	Romain	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	ALIAS	Laurence	
	<b>Suppléant</b>	CHARBONNIER	Eric	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	GUICHOUX	Alain	
	<b>Suppléant</b>	LE BOT	Stéphane	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	BLANCHARD	Alain	
	<b>Suppléant</b>	REGAUDIE	Pierre	
<b>LE PIAN MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	TROQUEREAU	Sophie	
	<b>Suppléant</b>	ALLARD	Marielle	
<b>LUDON MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	LEITAO	Mariana	
	<b>Suppléant</b>	SEGUIN	Odile	
<b>MACAU</b>	<b>Titulaires</b>	LAJOUX	Audrey	
	<b>Suppléant</b>	PETIT	Chrystèle	
<b>MARGAUX-CANTENAC</b>	<b>Titulaires</b>	BEZAC	Annie	
	<b>Suppléant</b>	VALLIER	Martine	
<b>SOUSSANS</b>	<b>Titulaires</b>	BARBERA	Sandra	
	<b>Suppléant</b>	DELAPORTE	Luc	
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	BANALES	Angélique	
	<b>Suppléant</b>	NADALIE	Christine	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	ROBIN	Eric	29
	<b>Suppléant</b>	POUILLOUX	Dominique	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	FOURTON	Serge	
	<b>Suppléant</b>	LURTON	Denis	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	FONSECA	Rose-Marie	
	<b>Suppléant</b>	CHAUMEIL	Arnaud	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	OLLIVOT	Christelle	
	<b>Suppléant</b>			

<b>Commission Cohésion sociale/Prévention</b>				
<b>Vice-présidente</b>		<b>MARTIN</b>	<b>Sophie</b>	<b>Nombre de voix</b>
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	REBILLOUT	Chantal	
	<b>Suppléant</b>	SANDRIN	Corinne	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	PIQUER	Hélène	
	<b>Suppléant</b>	PHOENIX	Yoann	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	DUSSOUCHAUD	Claudie	
	<b>Suppléant</b>	JUNCK	Mireille	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	BLANCHARD	Alain	
	<b>Suppléant</b>	ALLARD	Marielle	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	DELABIE	Anaïs	
	<b>Suppléant</b>	PIRES	Ingrid	
<b>LE PIAN MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	HARDOUIN	Stéphane	
	<b>Suppléant</b>	HOSTEINS	Marie-Annick	
<b>LE PIAN MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	ALEZARD TEIXEIRA	Sylvie	
	<b>Suppléant</b>	BEZAC	Annie	
<b>LUDON MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	DOMINGOS	Emmanuel	
	<b>Suppléant</b>	SOLTANI	Arlette	
<b>MACAU</b>	<b>Titulaires</b>	POLI	Nathalie	
	<b>Suppléant</b>	DELAPORTE	Luc	
<b>MARGAUX-CANTENAC</b>	<b>Titulaires</b>	LAFON	Guillaume	
	<b>Suppléant</b>	SAVIN DE LARCLAUDE	Anne	
<b>MARGAUX-CANTENAC</b>	<b>Titulaires</b>	GALLIEN	Zohra	
	<b>Suppléant</b>	EYZAT	Béatrice	
<b>SOUSSANS</b>	<b>Titulaires</b>	D'HULSTER	Sandra	
	<b>Suppléant</b>	POUILLIUX	Dominique	
<b>SOUSSANS</b>	<b>Titulaires</b>	OLLIVOT	Christelle	
	<b>Suppléant</b>	BRUNET	Sandrine	
<b>SOUSSANS</b>	<b>Suppléant</b>	CHEVALIER	Nadia	

<b>Commission Sécurité</b>				
<b>Vice-président</b>		<b>FONMARTY</b>	<b>Matthieu</b>	<b>Nombre de voix</b>
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	AMBROSINO	Yves	
	<b>Suppléant</b>	FALEMPIN	André	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	GUINARD	Yannick	
	<b>Suppléant</b>	SEEBERGER	Emmanuel	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	PHOENIX	Yoann	
	<b>Suppléant</b>	LAFRENOY	Dominique	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	BEAUGER	Denis	
	<b>Suppléant</b>	BLANCHARD	Alain	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	HAMON-GILLET	Coralie	
	<b>Suppléant</b>	LIAUBET	Dominique	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	FONMARTY	Matthieu	
	<b>Suppléant</b>	VITAL	Stéphane	
<b>LE PIAN MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	HARDOUIN	Stéphane	
	<b>Suppléant</b>	BES	Alain	
<b>LUDON MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	RONDEL	Cédric	
	<b>Suppléant</b>	POMIES	Séverine	
<b>MACAU</b>	<b>Titulaires</b>	JEGOU	Josette	
	<b>Suppléant</b>	VELLA	Christian	
<b>MARGAUX-CANTENAC</b>	<b>Titulaires</b>	BORDES	Olivier	
	<b>Suppléant</b>	MONTFORT	Anthony	
<b>MARGAUX-CANTENAC</b>	<b>Titulaires</b>	LORA RUNCO	Delphine	
	<b>Suppléant</b>	LESTAGE	Christophe	
<b>SOUSSANS</b>	<b>Titulaires</b>	LALANNE	Sylvain	
	<b>Suppléant</b>	FABAREZ	Jean-Pierre	
<b>SOUSSANS</b>	<b>Titulaires</b>	PERNEGRE	Chantal	
	<b>Suppléant</b>	DARRIET	Fabrice	
<b>SOUSSANS</b>	<b>Titulaires</b>	CROUAIL	Jean-Pierre	
	<b>Suppléant</b>	GOFFRE	Jean-Claude	
<b>SOUSSANS</b>	<b>Suppléant</b>	MILLET	Maryse	

<b>Commission Collecte, traitement et valorisation des ordures ménagères et déchets</b>				
<b>Vice-président</b>		<b>FONMARTY</b>	<b>Matthieu</b>	<b>Nombre de voix</b>
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	AMBROSINO	Yves	
	<b>Suppléant</b>	FALEMPIN	André	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	GUINARD	Yannick	
	<b>Suppléant</b>	DIGEON	Monique	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	BOUDOU	Catherine	
	<b>Suppléant</b>	KOBS	Jonathan	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	LE BOT	Stéphane	
	<b>Suppléant</b>	FEDIEU	Dominique	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	GUICHOUX	Alain	
	<b>Suppléant</b>	REGAUDIE	Pierre	
<b>LE PIAN MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	FONMARTY	Matthieu	
	<b>Suppléant</b>	DESTRIAN	Claude	
<b>LUDON MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	SAINT-MARTIN	Dominique	
	<b>Suppléant</b>	SEGUIN	Odile	
<b>MACAU</b>	<b>Titulaires</b>	BASTARD	Sébastien	
	<b>Suppléant</b>	DUPONT	Jean	
<b>MARGAUX-CANTENAC</b>	<b>Titulaires</b>	TOUSSAINT	Alexis	
	<b>Suppléant</b>	VELLA	Christian	
<b>SOUSSANS</b>	<b>Titulaires</b>	VALLIER	Martine	
	<b>Suppléant</b>	LORA RUNCO	Delphine	
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	ROUSSEL	Marjorie	
	<b>Suppléant</b>	BOITEL	Michel	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	EPELVA	Julie	
	<b>Suppléant</b>	LALANNE	Sylvain	29
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	PERNEGRE	Chantal	
	<b>Suppléant</b>	EYZAT	Béatrice	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	GRABOT	Julie	
	<b>Suppléant</b>	JAROUSSEAU	Nicolas	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	FONSECA	Rose-Marie	
	<b>Suppléant</b>	GOFFRE	Jean-Claude	

<b>Commission Transition énergétique, écologique et environnementale</b>				
<b>Vice-présidente</b>		<b>PALIN</b>	<b>Karine</b>	<b>Nombre de voix</b>
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	LAFORGE	Franck	
	<b>Suppléant</b>	VOISIN	Olivier	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	BARBIER	Jean-Baptiste	
	<b>Suppléant</b>	DIGEON	Monique	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	ALIAS	Laurence	
	<b>Suppléant</b>	BOUDOU	Catherine	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	LE BOT	Stéphane	
	<b>Suppléant</b>	JUNCK	Mireille	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	FEDIEU	Dominique	
	<b>Suppléant</b>	ALLARD	Jordan	
<b>LE PIAN MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	ACKERMANN	Sofian	
	<b>Suppléant</b>	DESTRIAN	Claude	
<b>LUDON MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	LEITAO	Mariana	
	<b>Suppléant</b>	LAJOUX	Audrey	
<b>MACAU</b>	<b>Titulaires</b>	SEGUIN	Odile	
	<b>Suppléant</b>	DUPONT	Jean	
<b>MARGAUX-CANTENAC</b>	<b>Titulaires</b>	SIMONNET	Franck	
	<b>Suppléant</b>	TOUSSAINT	Alexis	
<b>SOUSSANS</b>	<b>Titulaires</b>	ROUSSEL	Marjorie	
	<b>Suppléant</b>	CHAIGNON	Emmanuelle	
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	VONTHRON	Thibaut	
	<b>Suppléant</b>	BOITEL	Michel	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	SAVIN DE LARCLAUZE	Anne	29
	<b>Suppléant</b>	QUETEL	Dominique	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	MORISSEAU	Sébastien	
	<b>Suppléant</b>	PERNEGRE	Chantal	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	HURSTEMANS	Thérèse	
	<b>Suppléant</b>	JAROUSSEAU	Nicolas	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	DI NATALE	Bruno	
	<b>Suppléant</b>	GOFFRE	Jean-Claude	

<b>Commission Eau/Assainissement</b>				
<b>Vice-président</b>		<b>SAINT-MARTIN</b>	<b>Dominique</b>	<b>Nombre de voix</b>
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	AMBROSINO	Yves	
		GUINARD	Yannick	
	<b>Suppléant</b>	VOISIN	Olivier	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	SONGY	Gérard	
		KOBS	Jonathan	
	<b>Suppléant</b>	DIGEON	Monique	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	GUICHOUX	Alain	
		BLANCHARD	Alain	
	<b>Suppléant</b>	FEDIEU	Dominique	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	BARES	Patrick	
		DESTRIAN	Claude	
	<b>Suppléant</b>	LIAUBET	Dominique	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	RONDEL	Cédric	
		BES	Alain	
	<b>Suppléant</b>	BASTARD	Sébastien	
<b>LE PIAN MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	VELLA	Christian	
		TOUSSAINT	Alexis	
	<b>Suppléant</b>	JEGOU	Josette	
<b>LUDON MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	VALLIER	Martine	
		MONTFORT	Anthony	
	<b>Suppléant</b>	VERT	Béatrice	
<b>MACAU</b>	<b>Titulaires</b>	JAUBERT	Vincent	
		BOITEL	Michel	29
	<b>Suppléant</b>	LALANNE	Sylvain	
<b>MARGAUX-CANTENAC</b>	<b>Titulaires</b>	MOREAU	Guy	
		MOUILLAC	Laurent	
	<b>Suppléant</b>	PIZZOL	Joël	
<b>SOUSSANS</b>	<b>Titulaires</b>	SORBIER	Jean-Charles	
		CROUAIL	Jean-Pierre	
	<b>Suppléant</b>	DI NATALE	Bruno	

<b>Commission Finances</b>				
<b>Vice-présidente</b>		<b>DUCAMP</b>	<b>Philippe</b>	<b>Nombre de voix</b>
<b>ARCINS</b>	<b>Titulaires</b>	GANELON	Claude	
		BERNARD	Jean-François	
	<b>Suppléant</b>	LAFORGE	Franck	
<b>ARSAC</b>	<b>Titulaires</b>	AURIER	Frédéric	
		DUCOURTIOUX	Nadine	
	<b>Suppléant</b>	GAILLARD	Jean-Yves	
<b>CUSSAC FORT MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	SEGUIN	Marie-Christine	
		GUICHOUX	Alain	
	<b>Suppléant</b>	BOIS	Isabelle	
<b>LABARDE</b>	<b>Titulaires</b>	REGAUDIE	Pierre	
		DELABIE	Anaïs	
	<b>Suppléant</b>	FONMARTY	Matthieu	
<b>LAMARQUE</b>	<b>Titulaires</b>	HARDOUIN	Stéphane	
		LAJOUX	Audrey	
	<b>Suppléant</b>	SEGUIN	Odile	
<b>LE PIAN MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	JEGOU	Josette	
		DECAUDIN	Christian	
	<b>Suppléant</b>	LAUTRETTE	Bernard	
<b>LUDON MEDOC</b>	<b>Titulaires</b>	CABEZAS	Denis	
		LORA RUNCO	Delphine	
	<b>Suppléant</b>	GONZALEZ	Frédéric	
<b>MACAU</b>	<b>Titulaires</b>	LALANNE	Sylvain	
		LESTAGE	Christophe	
	<b>Suppléant</b>	SAVIN DE LARCLAUZE	Anne	29
<b>MARGAUX-CANTENAC</b>	<b>Titulaires</b>	HURSTEMANS	Thérèse	
		BUSTILLO	Virginie	
	<b>Suppléant</b>	POHER	Philippe	
<b>SOUSSANS</b>	<b>Titulaires</b>	SORBIER	Jean-Charles	
		MAURIN	Annette	
	<b>Suppléant</b>	RAMPNOUX	Chantal	

**DL2022\_3006\_3 Fonds européens programme 2023-2027 – Choix de confier la Stratégie de Développement Local puis la gestion du programme au Parc Naturel Régional du Médoc – Décision**

Rapporteur : Didier MAU

**Votants pour** : Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Monique DIGEON, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Guillaume LAFON, Chantal PERNEGRE, Sophie MARTIN, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE



Le 16 décembre 2021, la Région Nouvelle-Aquitaine (autorité de gestion des fonds européens) a lancé un appel à candidature à destination des territoires souhaitant devenir animateur et gestionnaire des fonds européens pour la nouvelle programmation 2023/27. Cette nouvelle programmation sera mutlifonds car constituée de l'Objectif Stratégique 5 du FEDER et du programme LEADER. Pour le Médoc, c'est ainsi une enveloppe de 3,8 millions d'euros qui est prévue (contre 1,8 millions pour la programmation 2014/22).

Chaque territoire est invité à élaborer sa propre Stratégie de Développement Local (SDL) pour bénéficier de ces fonds dans les prochaines années, en respectant le calendrier suivant :

Etapes	Calendrier
Ouverture de l'AAC et date limite de transmission de la candidature	Du 16/12/2021 au 17/06/2022
Analyse des candidatures et examen en Comité de sélection (Région)	Juin à Septembre 2022
Communication des résultats des candidatures	Octobre 2022
Mise en place et conventionnement	Dernier trimestre 2022
Sélection des premiers projets par le Groupe d'Action Local (GAL)	Début 2023

Le Pays puis le Parc Naturel Régional du Médoc assure depuis 2014 l'animation et la gestion des fonds européens LEADER pour l'ensemble du Médoc. La Région Nouvelle-Aquitaine a réaffirmé, lors du lancement de l'appel à candidature pour la future programmation des fonds européens, sa volonté de s'appuyer sur les territoires de contractualisation pour définir une stratégie Fonds Européens pour la période 2021-27.

Il est ainsi proposé :

- de confier au Parc Naturel Régional du Médoc la mission d'élaborer la Stratégie de Développement Local, de constituer et de déposer le dossier de candidature en vue de la nouvelle programmation des fonds européens,
- d'approuver la Stratégie de Développement Local définie par le Parc Naturel Régional du Médoc,
- de conforter le Parc Naturel Régional du Médoc dans son rôle de structure porteuse des fonds européens pour le Médoc.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Décide de confier au Parc Naturel Régional du Médoc la mission d'élaborer la Stratégie de Développement Local, de constituer et de déposer le dossier de candidature en vue de la nouvelle programmation des fonds européens.**

► **Approuve la Stratégie de Développement Local définie par le Parc Naturel Régional du Médoc.**

► **Décide de conforter le Parc Naturel Régional du Médoc dans son rôle de structure porteuse des fonds européens pour le Médoc.**

*Didier MAU souligne que l'animation et la gestion des fonds européens par le Pays puis le Pnr sont effectuées à la satisfaction générale. Il ajoute que les réunions sont très bien préparées et organisées, en toute transparence et dans la concertation avec les différents acteurs de l'animation économique du territoire et du développement local, ce qui participe à la volonté de la CdC de renouveler sa confiance au Pnr.*

*Chrystel COLMONT-DIGNEAU indique que la différence par rapport à la programmation précédente est que les 1,8 millions d'euros étaient juste pour LEADER alors que sur celle-ci s'ajoute l'OS5 pour monter à 3,8 millions d'euros, ce qui implique pour la CdC de faire la démonstration de sa capacité à consommer.*

#### **DL2022\_3006\_4 Autorisation d'Occupation Temporaire du Port de Lamarque - Fixation d'un tarif "commerce ambulants" - Décision**

Rapporteur : Didier MAU

**Votants pour** : Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Monique DIGEON, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Guillaume LAFON, Chantal PERNEGRE, Sophie MARTIN, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

Vu la Convention d'Occupation Temporaire du domaine public portuaire non constitutive de droits réels relative au site du Port de Lamarque signée entre le Département de la Gironde et la Communauté de Communes Médoc Estuaire (CdC) le 18 mai 2008, et en particulier son article 3-1 relatif à la possibilité conférée à la CdC de délivrer des autorisations temporaires d'occupation (AOT) ;

Vu la délibération 09-59 du conseil communautaire en date du 25 juin 2009 fixant les tarifs des redevances dues par les détenteurs « terrestres » d'une AOT ;

Considérant que cette dernière délibération n'est applicable que pour des occupations à caractère durable, comme c'est le cas actuellement (restaurateurs) mais n'est pas adapté au cas des commerces ambulants ;

Considérant que des demandes de commerçants ambulants souhaitant s'installer temporairement sur le site du Port de Lamarque sont régulièrement envoyées à la CdC sans que celle-ci ne puisse, le cas échéant, y donner une suite favorable dans un cadre administratif adapté ;

Vu l'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son premier alinéa disposant que toute occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance ;

Considérant que les commerces ambulants ne peuvent se prévaloir d'un quelconque motif, parmi ceux prévu par le législateur, valant exemption du versement de cette redevance ;

Il est proposé de fixer les tarifs suivants à compter de l'exercice 2022 :

- 1 € par m<sup>2</sup> et par mois d'emprise au sol des structures installées, étant entendu que tout mois commencé est dû dans son intégralité.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Décide de fixer le tarif « commerce ambulant » de la redevance à percevoir pour toute AOT consentie sur le site du Port de Lamarque tel que ci-dessus exposé.**

---

#### **DL2022\_3006\_5 Octroi d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public sur le site du Port de Lamarque au profit de la société MS Animation - Décision**

---

Rapporteur : Didier MAU

**Votants pour** : Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Monique DIGEON, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Guillaume LAFON, Chantal PERNEGRE, Sophie MARTIN, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

---

Vu la Convention d'Occupation Temporaire (COT) du domaine public portuaire non constitutive de droits réels relative au site du Port de Lamarque signée entre le Département de la Gironde et la Communauté de Communes Médoc Estuaire (CdC) le 18 mai 2008, et en particulier son article 3-1 relatif à la possibilité conférée à la CdC de délivrer des autorisations temporaires d'occupation (AOT) ;

Vu la délibération n°DL2022\_3006\_4 du conseil communautaire en date du 30 juin 2022 relative à la fixation du tarif « commerce ambulant » de la redevance à percevoir pour toute AOT consentie sur le site du Port de Lamarque ;

Considérant la demande exprimée par la société MS Animation sise 2 rue du relais - 33180 Vertheuil d'implanter durant la saison estivale différents stands sur le site portuaire de Lamarque, à savoir :

- un manège enfantin dont la dimension est de 8m x 7 m ;
- un tir à la carabine enfantin de 6m x 2,5m ;
- une pêche aux canards de 2,5m x 1,5m ;
- une barbe à papa.

Considérant qu'à cette heure, l'avis conforme du Conseil Départemental de la Gironde n'a pas été rendu ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Décide d'accorder une AOT à la société MS Animation valable dès la signature de la convention correspondante jusqu'au 31 août 2022 sous réserve de l'accord du Conseil Départemental de la Gironde.**

► **Autorise le Président à signer la convention d'occupation temporaire telle qu'annexée à la présente délibération ainsi que tout document relatif à cette affaire.**

*Le Directeur général des services informe que le Département a donné un retour oral favorable et que la CdC attend le courrier officiel.*

*Didier MAU indique que l'autorisation est donnée à titre expérimental pour créer un peu d'animation et que la commune de Lamarque sera particulièrement vigilante sur la bonne tenue de cette occupation. Il ajoute que la vigilance doit surtout se porter sur le risque d'invasion ou d'extension non maîtrisée et espère que le chef d'entreprise fera la police lui-même avec l'aide de la CdC s'il le faut.*

---

#### **DL2022\_3006\_6 Étude de développement économique - Demande de subvention LEADER - Décision**

---

Rapporteur : Chrystel COLMONT-DIGNEAU

**Votants pour** : Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Monique DIGEON, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Guillaume LAFON, Chantal PERNEGRE, Sophie MARTIN, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

---

Afin de réinvestir le champ économique au regard des mutations territoriales sociales et sociétales, la Communauté de Communes Médoc Estuaire (CdC) souhaite mener une étude stratégique sur le développement économique de son territoire. Cette étude permettra aux élus d'enrichir leur vision de celui-ci en matière de réalité socio-économique et de se positionner sur une stratégie et un plan d'actions échelonné dans le temps. Ce travail s'étalera sur l'année 2022 et permettra de dessiner la feuille de route des années à venir.

Cette étude sera suivie par le chargé de mission en développement économique de la CdC et par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sélectionnée suite à une mise en concurrence. Le travail sera piloté par les élus communautaires, les partenaires institutionnels et économiques dans le cadre d'un comité de pilotage.

Phase 1 : du diagnostic aux enjeux stratégiques (4 mois)

- Cadrage
- Synthèse documentaire et données territoriales basiques
- Réunion cadrage sur site
- Aide à la réalisation d'entretiens
- Aide à l'analyse foncière et immobilière

- Aide au Benchmark concurrentiel & partenarial
- Animation séminaire d'identification des enjeux
- Synthèse enjeux clés et pistes de positionnement
- Comité de pilotage

Phase 2 : de la stratégie au plan d'actions (3 mois)

- AMO Préparation séminaire "stratégie & actions"
- Consolidation stratégie suite au séminaire
- Comité de pilotage
- AMO Armature plan d'actions et fiches actions
- Evaluation budget/Moyens
- AMO livrable final
- 2 réunions finales (COPIL ou bureau + soirée de lancement du SDE)

Le coût de cette étude est estimé à 22 500 € HT et peut faire l'objet d'un accompagnement dans le cadre du programme LEADER. Aussi, il est proposé de solliciter le Groupement d'Action Locale du Médoc, afin de nous appuyer sur le financement de l'AMO. La subvention demandée est de 18 000 euros, soit 80% du coût total HT. Le plan de financement serait ainsi établi :

	Montant (HT)	Financement
AMO Etude stratégique de développement économique	22 500 €	
Fonds LEADER (80% du HT)		18 000 €
Fonds propres Médoc Estuaire		4 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 500 €</b>	<b>22 500 €</b>

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Décide de solliciter une subvention auprès du Groupement d'Action Locale du Médoc pour un montant de 18 000 euros.**

► **Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

*Chrystel COLMONT-DIGNEAU rappelle que le principe de l'étude avait été validé à condition de mobiliser des subventions pour alléger la facture de la CdC, ce qui est le cas puisque les fonds LEADER représentent 80 % du coût total.*

*Elle informe ensuite de l'évolution des travaux de réflexion, indiquant que la phase de diagnostic est en cours de finalisation, avant de lancer le travail sur la définition des actions à la rentrée et que la fin de l'étude est prévue pour l'automne 2022.*

*Elle pense que le travail sera vraiment qualitatif, d'autant que la formule choisie place le chargé de mission de la CdC en collaboration de l'étude, notamment par la réalisation de toutes les interviews des acteurs économiques du territoire et qu'il est vraiment impliqué dans le contenu de cette étude, permettant, selon elle, de s'approprier plus facilement les résultats.*

## **DL2022\_3006\_7 Tarifs des camps 3-17 ans - Modification - Décision**

Rapporteur : Nadine DUCOURTIOUX

**Votants pour :** Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Monique DIGEON, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Guillaume LAFON, Chantal PERNEGRE, Sophie MARTIN, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

Par délibération n°2019-0512-144 du 12 décembre 2019, le Conseil Communautaire votait la hausse des tarifs des séjours 3-17 ans.

La commission jeunesse a souhaité retravailler ces tarifs afin de proposer une grille tarifaire qui reste progressive selon les revenus des familles mais qui soit proportionnelle au coût des camps (selon le lieu, la distance, les activités proposées, l'encadrement) par un système de pourcentage.

Vu l'avis de la commission jeunesse du 1<sup>er</sup> juin 2022 et de la commission finances du 14 juin 2022, il est donc proposé d'appliquer à tous les camps proposés aux enfants de 3 à 17 ans les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

		Participation de la famille au coût du camp
QF1	0-300	29%
QF2	301-400	32%
QF3	401-500	35%
QF4	501-600	38%
QF5	601-700	41%
QF6	701-850	44%
QF7	851-1000	46%
QF8	1001-1250	48%
QF9	1251-1500	51%
QF10	1501-1750	54%
QF11	1751 et +	57%

Le coût du camp sera calculé de la manière suivante :

Total des dépenses prévisionnelles liées au camps, charge de personnel incluse – recettes prévisionnelles versées par la CAF, la MSA ou tout autre organisme dans le cadre d'un appel à projet.  
Les familles seront informées du coût total du camp au moment de l'inscription.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Décide la modification des tarifs des camps proposés aux enfants de 3 à 17 ans comme indiqué dans le tableau ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.**

---

#### **DL2022\_3006\_8 Conventions d'objectifs et de financement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant - Approbation**

---

Rapporteur : Nadine DUCOURTIOUX

**Votants pour** : Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Monique DIGEON, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Guillaume LAFON, Chantal PERNEGRE, Sophie MARTIN, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

---

Par délibération n° 2019-0512-146, le Conseil Communautaire approuvait la modification des conventions d'objectifs et de financement des Etablissements d'Accueils du Jeune Enfant (EAJE) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Ces conventions, qui définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement par la CAF de la prestation de service unique « Psu », du bonus « inclusion handicap », et du bonus « mixité sociale » sont arrivées à échéance au 31 décembre 2021.

Vu l'avis de la commission Petite Enfance du 28 juin 2022, il est proposé d'approuver les nouvelles conventions pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026 et d'autoriser le Président à les signer.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Approuve les nouvelles conventions d'objectifs et de financement des EAJE avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026, telles qu'annexées à la présente délibération.**

► **Autorise le Président à signer lesdites conventions.**

---

#### **DL2022\_3006\_9 Règlement intérieur des Relais Petite Enfance - Modification - Adoption**

---

Rapporteur : Nadine DUCOURTIOUX

**Votants pour** : Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Monique DIGEON, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Guillaume LAFON, Chantal PERNEGRE, Sophie MARTIN, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

---

Par délibération n°2019-2506-78 du 25 juin 2019, le Conseil Communautaire a adopté le règlement intérieur des Relais Assistantes Maternelles.

Elaboré en concertation avec un groupe de travail volontaire d'assistants maternels de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, ce document définit les conditions d'accueil et de fonctionnement des Relais Assistantes Maternelles du territoire.

Suite à la parution du décret n°2021-1115 du 25 août 2021 et du nouveau référentiel approuvé par le Conseil d'Administration de la CNAF le 5 octobre 2021, il convient d'apporter des modifications à ce document, afin de prendre en compte la nouvelle appellation des Relais qui deviennent ainsi Relais Petite Enfance et de mettre à jour l'intitulé de leurs missions.

Vu l'avis de la Commission Petite Enfance du 28 juin 2022, il est donc proposé d'adopter le règlement modifié, tel qu'annexé à la présente délibération, pour une application à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Adopte le règlement intérieur des Relais Petite Enfance modifié, applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, tel qu'annexé à la présente délibération.**

---

#### **DL2022\_3006\_10 OTC Margaux Médoc Tourisme - Convention d'objectifs et de moyens - Approbation**

---

Rapporteur : Didier MAU

**Votants pour** : Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Monique DIGEON, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN, Matthieu FONMARTY, Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Guillaume LAFON, Chantal PERNEGRE, Sophie MARTIN, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

**Ne participe pas au vote** : Dominique FEDIEU

---

Vu le Code du Tourisme et le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes de Médoc Estuaire, et en particulier l'article 3.1.2.4,

Vu la délibération n°DL2020\_1712\_24 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Médoc Estuaire en date du 17 Décembre 2020 portant création de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire Margaux Médoc Tourisme, Vu les statuts de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire (OTC) de Margaux Médoc Tourisme

Il est proposé d'établir la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme Communautaire Margaux Médoc Tourisme pour l'année 2022 afin de lui confier les missions régaliennes propres aux Offices de Tourisme de France contre subvention à savoir : Accueil, Information, Communication, Promotion, Coordination des prestataires.

Ces missions contribuent à la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique et économique du territoire.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération et fait l'objet d'une présentation en séance.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Approuve les termes du projet de convention d'objectifs et de moyens avec Margaux Médoc Tourisme tel qu'annexé à la présente délibération.**

► **Autorise le Président à signer ladite convention, ainsi que document relatif à cette affaire.**

---

### **DL2022\_3006\_11 Création d'un Comité Social Territorial (CST) local - Décision**

---

Rapporteur : Philippe DUCAMP

**Votants pour** : Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Monique DIGEON, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Guillaume LAFON, Chantal PERNEGRE, Sophie MARTIN, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

---

Les élections professionnelles se dérouleront le 8 décembre 2022.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 32 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10 ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents ;

Considérant que l'effectif constaté au 1er janvier 2022 est compris entre 50 et 199 agents ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue avant le 8 juin 2022, soit 6 mois au moins avant la date du scrutin ;

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- De créer un Comité Social Territorial (CST) local ;
- De fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du CST (et de fixer un nombre égal de représentants suppléants du personnel) ;
- D'instaurer le paritarisme numérique au sein du CST en fixant à 3 le nombre de représentants titulaires de l'établissement (et de fixer un nombre égal de représentants suppléants) ;
- D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de l'établissement.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Décide de créer un Comité Social Territorial (CST) local.**

► **Décide de fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du CST (et de fixer un nombre égal de représentants suppléants du personnel).**

► **Décide d'instaurer le paritarisme numérique au sein du CST en fixant à 3 le nombre de représentants titulaires de l'établissement (et de fixer un nombre égal de représentants suppléants).**

► **Décide d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de l'établissement.**

---

### **DL2022\_3006\_12 Tableau des effectifs – Modification - Décision**

---

Rapporteur : Philippe DUCAMP

**Votants pour** : Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Monique DIGEON, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Guillaume LAFON, Chantal PERNEGRE, Sophie MARTIN, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

---

Afin de tenir compte des mouvements de personnel et dans le cadre de l'évolution des emplois au sein du service enfance jeunesse pour répondre aux besoins de fonctionnement, il est proposé la modification du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 ainsi qu'il suit :

Ouverture de :

- 2 postes d'adjoint administratif à temps complet
- 6 postes d'adjoint d'animation à temps complet
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet à 34/35<sup>e</sup>

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 33/35<sup>e</sup>
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 23/35<sup>e</sup>
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 21/35<sup>e</sup>
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 20/35<sup>e</sup>.

Fermeture de :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>e</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet.

Afin de tenir compte de la modification de la durée hebdomadaire de travail d'agents d'animation du fait de l'évolution des emplois et pour répondre aux besoins réellement identifiés, il est également nécessaire de :

- Fermer 4 postes d'adjoint d'animation à temps non complet à 30/35<sup>e</sup>
- Ouvrir 4 postes d'adjoint d'animation à temps complet,
- Fermer 3 postes d'adjoint d'animation à temps non complet à 34/35<sup>e</sup>
- Ouvrir 3 postes d'adjoint d'animation à temps complet.

Les fermetures de postes et les modifications de durée hebdomadaire de travail ont été proposées pour avis au Comité Technique du 28 juin 2022 qui s'est prononcé favorablement.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Décide les ouvertures et fermetures de postes et les modifications de durée hebdomadaire de travail telles qu'indiquées ci-dessus.**

► **Décide de modifier le tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.**

---

#### **DL2022\_3006\_13 Budget principal 2022 - Décision modificative n°1 - Approbation**

Rapporteur : Philippe DUCAMP

**Votants pour** : Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Monique DIGEON, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Guillaume LAFON, Chantal PERNEGRE, Sophie MARTIN, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

Vu la délibération n°DL2022\_0704\_13 du 7 avril 2022 approuvant le budget principal de la Communauté de Communes Médoc Estuaire,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 14 juin 2022,

La décision modificative n°1 a pour objet de procéder à des ajustements de crédits budgétaires.

Ces ajustements de crédits s'opèrent en dépenses de fonctionnement et d'investissement.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Approuve la décision modificative n°1 du budget principal pour l'année 2022 telle qu'annexée à la présente délibération.**

---

#### **DL2022\_3006\_14 Budget annexe Eau potable 2022 - Décision modificative n°1 - Approbation**

Rapporteur : Philippe DUCAMP

**Votants pour** : Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Monique DIGEON, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Guillaume LAFON, Chantal PERNEGRE, Sophie MARTIN, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

Vu la délibération n°2022\_0704\_16 du 7 avril 2022 approuvant le budget annexe Eau potable de la Communauté de Communes Médoc Estuaire,

Vu l'avis de la commission Finances en date du 14 juin 2022,

La décision modificative n°1 a pour objet de procéder à des ajustements de crédits budgétaires.

Ces ajustements de crédits s'opèrent en dépenses de fonctionnement et d'investissement.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Approuve la décision modificative n°1 du budget annexe Eau potable pour l'année 2022 telle qu'annexée à la présente délibération.**

---

#### **DL2022\_3006\_15 Budget annexe Zone d'activités Aygue Nègre 2022 - Décision modificative n°1 - Approbation**

Rapporteur : Philippe DUCAMP

**Votants pour** : Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Monique DIGEON, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Guillaume LAFON, Chantal PERNEGRE, Sophie MARTIN, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

Vu la délibération n°DL2022\_0704\_32 du 7 avril 2022 approuvant le budget annexe de la zone d'activités Aygue Nègre de la Communauté de Communes Médoc Estuaire,  
Vu l'avis de la commission Finances en date du 14 juin 2022,

La décision modificative n°1 a pour objet de procéder à des ajustements de crédits budgétaires.  
Ces ajustements de crédits s'opèrent en dépenses de fonctionnement et d'investissement.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**► Approuve la décision modificative n°1 du budget annexe de la zone d'activités Aygue Nègre pour l'année 2022 telle qu'annexée à la présente délibération.**

**Liste des élus présents lors de la séance du Conseil Communautaire du 30 juin 2022 :**

Sylvie ALEZARD TEIXEIRA  
Frédéric AURIER  
Annie BEZAC  
Laurent CADUSSEAU  
Chrystel COLMONT-DIGNEAU  
Christine CORNET  
Michel DE ZEN  
Philippe DUCAMP  
Nadine DUCOURTIOUX  
Matthieu FONMARTY  
Claude GANELON  
Jean-Claude GOFFRE  
Josette JEGOU  
Didier MAU  
Karine PALIN  
Chantal PERNEGRE  
Marjorie ROUSSEL  
Anne SAVIN de LARCLAUZE  
Marie-Christine SEGUIN  
Alexis TOUSSAINT  
Christian VELLA

Le secrétaire de séance,



Frédéric AURIER

Le Président,



Didier MAU